

Montréal, le 8 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e André Turmel
Fasken Martineau DuMoulin
Tour de la Bourse, bureau 3700
800, rue du Square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M^e Franklin S. Gertler
Procureur du ROÉÉ
Alfred Building
507 Place d'armes, #1701
Montréal (Québec) H2Y 2W8

M^e Steeve Cardin
Procureur de l'AHQ-ARQ
Dufresne Hébert Comeau, avocats
800, rue du Square Victoria
Bureau 4500, C.P. 391
Montréal (Québec) H4Z 1J2

**Objet : Demande relative à la conversion du réseau autonome d'Inukjuak à
l'énergie renouvelable
Dossier de la Régie : R-4091-2019**

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu vos correspondances des 7 et 8 octobre 2019, requérant un délai additionnel respectivement pour le dépôt de la preuve de la FCEI, de l'AHQ-ARQ et du ROÉÉ, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à la FCEI et à l'AHQ-ARQ un délai supplémentaire pour le dépôt de leur preuve, **soit jusqu'au 10 octobre 2019 à 12 h**, et au ROÉÉ **jusqu'au 15 octobre 2019, à 12 h**.

Par ailleurs, la Régie maintient la date limite pour les demandes de renseignements (DDR) aux intervenants jusqu'au 17 octobre 2019, à 12h et la date limite pour les réponses des intervenants aux DDR jusqu'au 22 octobre 2019, à 12 h.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

